



GUIDON SAINT MARTINOIS

SOUVENIR GERARD DIAZ 19/04/2026

SAINT MARTIN DE SEIGNANX

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les épreuves sont organisées par le GUIDON SAINT MARTINOIS domicilié au 2 Rue du Seignanx Espace Gaston Larrieu 40390 St Martin de Seignanx se dérouleront sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elles se disputent le dimanche 19 avril 2026.

ARTICLE 2. ARRETE DE CIRCULATION

L'arrêté temporaire n°2026/.. (voir affichage) réglera la circulation des véhicules durant les épreuves.

Pendant le passage des coureurs, la circulation sera interrompue. La circulation se fera obligatoirement dans le sens de la course. La régulation de la course sera assurée par des signaleurs en postes aux carrefours et identifiables avec des chasubles et panneaux de signalisation.

ARTICLE 3. TYPES D'EPREUVES

Les épreuves sont réservées aux coureurs des catégories U15 et U17 licenciés dans un club affilié à la fédération française de cyclisme.

Pour les coureurs étrangers frontaliers, l'accord de collaboration s'appliquera, les non frontaliers devront présenter une autorisation de courir de leur fédération.

- U15 départ 14h00 pour 9 tours soit 31.5 kms.
- U17 départ 15h30 pour 18 tours soit 63 kms.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient sur la ligne route de l'Adour face EPHAD La Martinière entrée 2 à partir de 13h00 pour le retrait des dossards.

Le dossard se portera à gauche, ne sera pas plié et tenu au moyen de quatre épingles doubles.

GUIDON SAINT MARTINOIS

Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx 40390 Saint Martin de Seignanx guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com





GUIDON SAINT MARTINOIS

ARTICLE 5. DÉPANNAGE

Dépannage à poste fixe au podium et ce devant les commissaires.

Il n'y aura pas de tour rendu.

ARTICLE 6. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- U15 : Grille de prix 91/10 (17,15,12,9,8,8,6,6,5,5 €)

Organisation cérémonie protocolaire à l'issue de l'épreuve :

Les récipiendaires seront appelés par le speaker et devront se présenter au podium dans les plus brefs délais.

Vainqueur : 1 coupe + bouquet

1^{ère} féminine : 1 coupe + bouquet

1^{er} St Martinois : 1 coupe + bouquet

- Remise des maillots aux leaders du « Challenge Spécifique des Landes »
- Remise maillot + médaille au premier, médailles au deuxième et troisième coureurs licenciés dans un club des Landes.
- Remise maillot + médaille au premier, médailles au deuxième et troisième coureurs licenciés dans un club des Pyrénées Atlantiques

GUIDON SAINT MARTINOIS

Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx 40390 Saint Martin de Seignanx guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com





GUIDON SAINT MARTINOIS

- U17 : Grille de prix 122/10 (24.18.15,14,12,11,9,8,6,5 €)

Organisation cérémonie protocolaire à l'issue de l'épreuve :

Les récipiendaires seront appelés par le speaker et devront se présenter au podium dans les plus brefs délais.

Vainqueur : 1 coupe + bouquet

1^{ère} féminine : 1 coupe + bouquet

1^{er} St Martinois : 1 coupe + bouquet

- Remise des maillots aux leaders du « Challenge Spécifique des Landes »
- Remise maillot + médaille au premier, médailles au deuxième et troisième coureurs licenciés dans un club des Landes.
- Remise maillot + médaille au premier, médailles au deuxième et troisième coureurs licenciés dans un club des Pyrénées Atlantiques

ARTICLE 8. MOYENS DE SECOURS.

Par convention, les secours sont assurés en prestation de service engagée par le club organisateur.

Mise à disposition de 2 ou 4 secouristes et un véhicule VPS.

Au besoin ils assureront les gestes de premiers secours après régulation avec le SAMU 64 si une évacuation doit être réalisée, celle-ci se fera par les moyens pompiers ou ambulance privée.

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

GUIDON SAINT MARTINOIS

Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx 40390 Saint Martin de Seignanx guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

